

Silvia BORASO

HAÏTI : TERRE ET REGARDS

Une analyse écopoétique
du paysage chez les premiers romanciers
(1859-1923)



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2025

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

Après plus de dix ans de révolution, le 1^{er} janvier 1804, la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue, colonie française depuis 1697, se proclame indépendante de la France sous le nom arawak d'Hayti. Deuxième État américain à se libérer du joug de son ancienne métropole et première République noire à voir le jour au niveau mondial, Haïti paya très cher son indépendance. Si à l'époque coloniale, l'île constituait la principale ressource financière de l'Empire français ainsi que le centre culturel de référence pour la Caraïbe, après 1804 elle fut condamnée à un isolement aussi bien politique qu'économique par les grandes puissances mondiales. D'un côté, la France et l'Angleterre – qui augmenteraient et renforceraient leurs empires au XIX^e siècle – ne pouvaient pas permettre aux idéaux révolutionnaires qui avaient guidé la Révolution haïtienne de se répandre dans le reste de leurs colonies ; de l'autre, les États-Unis, qui auraient pu faire d'Haïti un potentiel allié, n'étaient pas prêts, au début du siècle, à accepter un pays fondé par des Noirs ayant aboli l'esclavage. Pour contrecarrer cette menace venant de la Caraïbe, une véritable campagne de délégitimation culturelle d'Haïti a été lancée dans la presse européenne et américaine, le résultat de cette infériorisation systématique de l'Autre étant la vision partagée d'une île jadis considérée comme un paradis terrestre, désormais à la merci d'un peuple barbare incapable de s'autogouverner.

C'est dans ce contexte historique troublé, dans un pays ravagé aussi bien par des conflits internationaux que par des bouleversements internes, que la littérature haïtienne a vu le jour. Sans doute en riposte aux préjugés raciaux venant de l'extérieur, les écrivains de cette République nouvellement fondée s'adonnèrent sans plus tarder à la production d'une littérature autochtone qui puisse racheter l'image biaisée que les étrangers avaient construite, tout en essayant par là même de trouver une identité littéraire qui leur soit propre. Peu de temps après la déclaration d'indépendance, la poésie, le théâtre, le conte et la presse jetèrent les jalons d'une esthétique locale qui, bien qu'embryonnaire, présentait déjà des signes d'une originalité haïtienne qui prendrait son essor dans les décennies suivantes. Cette prolifération littéraire, en soi remarquable pour une nation qui venait de se constituer, est encore plus étonnante si l'on considère le taux

d'analphabétisme de l'époque, comme l'affirme l'écrivain haïtien Jacques Stephen Alexis au milieu du ^{xx}^e siècle :

En effet, la constitution de la nation haïtienne en 1804, après l'écrasante victoire sur l'armée de Napoléon Bonaparte n'est pas le phénomène le plus extraordinaire de notre existence de peuple, loin de là. Le fait qu'un peuple nègre, illettré à plus de 99% ait pu en quelques années malgré l'hostilité de tout l'Occident colonialiste, se créer une élite lettrée capable de rivaliser avec celles de l'Europe, est bien plus insigne et significatif. Cela démontre que la culture nationale haïtienne était au départ déjà quelque chose de riche, de fort et vivace¹.

Pourtant, cette vivacité intellectuelle qui avait poussé, au début du siècle, tant de savants haïtiens à s'adonner à l'écriture ne semblait pas être réservée au roman, qui à l'époque, en Europe aussi bien que de l'autre côté de l'Atlantique, venait tout juste de commencer le lent parcours qui l'émanciperait de son statut de genre mineur. Cela expliquerait pourquoi il faudra attendre plus de cinquante ans avant que le premier roman national haïtien fasse son apparition et que le nombre total d'œuvres romanesques publiées avant l'année 1900 ne dépasse pas la dizaine.

C'est précisément sur ce corpus peu connu et trop souvent sous-estimé que portera ce travail, notamment sur la représentation du paysage dans les ouvrages parus entre 1859, date de publication de *Stella*, le premier roman haïtien, et 1923, date de parution des *Simulacres*, le dernier des romans dits « nationaux ». Dans les pages qui suivent, il s'agira de présenter les objectifs qui ont fait avancer notre réflexion et d'examiner dans le détail les démarches méthodologiques adoptées. Avant de passer à ces aspects de notre analyse, il nous semble pourtant nécessaire de nous attarder un peu plus sur l'ensemble des textes qui en font l'objet dans l'espoir d'en souligner les points d'intérêt.

1. LES ROMANS HAÏTIENS DU XIX^e SIÈCLE

Pour comprendre la diffusion tardive du genre romanesque en Haïti, il est important de connaître les enjeux historiques et esthétiques au sein desquels il s'est développé. Quand *Stella* d'Émeric Bergeaud a été publié à titre posthume à Paris, chez Dentu, en 1859, l'art narratif haïtien restait encore en grande partie le domaine privilégié de l'oralité², il était l'apanage de conteurs

¹ Jacques Stephen Alexis, « Florilège du romanesque haïtien » [1959], dans *Haïti, petit corpus littéraire*, éd. Michel Adam, 2015, p. 36.

² À quelques exceptions près : dans la première partie du ^{xix}^e siècle, Ignace Nau, entre autres, publie une série de contes et de nouvelles qui constituent les premières tenta-

et conteuses issus du peuple, composé à l'époque principalement d'anciens esclaves analphabètes et créolophones. Ces derniers, dépositaires de la culture africaine – et, dans une moindre mesure, amérindienne – des ancêtres³, n'avaient pas accès au discours critique produit au sein des élites, engagées dans la fondation d'une littérature nationale écrite en langue française. Dicté par des raisons tant économiques que socio-culturelles⁴, le choix d'adopter la langue des anciens colons au détriment de la langue communément parlée dans l'île n'empêchera pas pour autant la culture créole d'informer, ne serait-ce qu'au niveau de la forme des récits et par un jeu d'opposition, cette première production littéraire en français⁵.

Considéré comme un genre trop populaire, incapable donc d'illustrer la nouvelle littérature nationale, le roman a longtemps été délaissé par les écrivains haïtiens. En effet, dans la première partie du siècle, l'intelligentsia locale s'est attachée à défendre la littérature haïtienne vilipendée par l'Europe car considérée inférieure et barbare, et refusait en conséquence tout ce qui avait trait aux traditions populaires, en l'occurrence d'origine

tives non seulement de fiction littéraire brève en Haïti mais aussi de transposition écrite de la *lodyans*, un type de récit bref jusque-là réservé à la tradition orale et créole du pays (cf. Frenand Léger, *La fiction littéraire brève haïtienne, entre oralité kreyòl et écriture française*, thèse de doctorat sous la dir. de Michel Lord, Université de Toronto, 2016). C'est un peu comme si, pour que l'acte de raconter des histoires devienne l'apanage de l'écriture, il était nécessaire de passer par une étape intermédiaire, où tradition orale et écrite se rencontrent afin d'aboutir ensuite au véritable récit romanesque.

³ Il est difficile de quantifier l'héritage laissé par les peuples amérindiens en Haïti. Jacques Stephen Alexis voit dans le partage de l'expérience du marronnage – expression qui désigne l'exigence pour les premiers déportés noirs et les derniers survivants taïnos de se cacher dans les mornes, en particulier dans le Bahoruco, pour échapper à l'esclavage – le moment où Amérindiens et Africains mêlèrent leurs traditions respectives, qui confluèrent dans les récits transmis oralement par les *simidors* et par les *griots*. C'est dans cette influence mutuelle que résiderait, selon lui, la véritable authenticité haïtienne («Florilège du romanesque haïtien», *op. cit.*, p. 34).

⁴ L'adoption de la langue officielle de la République n'a jamais constitué un choix cornélien : le fait que la partie restreinte de la population qui savait lire et écrire – et qui gouvernait le pays – avait été scolarisée en français et que le créole demeurait à l'époque une langue exclusivement orale, renforcé par la possibilité d'employer le français comme langue d'échange permettant de maintenir des relations avec l'étranger, notamment avec l'ancienne métropole, obligea les dirigeants de l'État à opter pour la langue des colons. Sur le statut du français dans les différentes Constitutions haïtiennes et, plus en général, sur la diglossie linguistique du pays, voir Alessandro Costantini, «La langue polyphonique de Jacques Roumain», dans Jacques Roumain. *Œuvres complètes*, éd. Léon-François Hoffmann et Yves Chemla, Paris, CNRS Éditions, 2018, p. 1273-1306.

⁵ A ce sujet, Louis Morpeau rappelle qu'au XIX^e siècle : «Si la Muse Haïtienne d'expression créole n'est point aussi riche que celle qui parle le français, elle possède déjà quelques bijoux poétiques d'un métal très pur et solide» (*Anthologie d'un siècle de poésie haïtienne, 1817-1925*, Paris, Éditions Bossard, 1925, p. 29).